

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Licence professionnelle Gestion de projets et structures artistiques et culturels



Niveau de
diplôme
BAC +3



ECTS
60 crédits



Durée
1 année



Langues
d'enseignement
Français

Parcours proposés

- › LP - Musique et spectacle vivant - Alternance

Présentation

La Licence Professionnelle GePSAC est dédiée à la gestion de structures ou d'institutions culturelles, dans les domaines de la création et de la diffusion de spectacles ou de l'enseignement artistique. Cette formation, d'une durée d'1 an, est accessible aux étudiants titulaires d'un diplôme bac +2 (DUT, BTS, L2) en contrat d'apprentissage avec un rythme adapté à vos besoins : 1 mois en entreprise / 2 semaines de cours à l'IUT.

La progression pédagogique des unités d'enseignement (UE) s'échelonne logiquement dans le temps afin que l'ensemble des membres d'une promotion issus de formations et/ou de parcours professionnels très divers (BTS, DUT, L2 en proportions égales) dispose des pré-requis communs :

- * L'UE1 « Techniques de gestion » est proposée en début d'année universitaire pour acquérir ou revoir les bases de la gestion (gestion de projet, comptabilité, droit, bureautique)
- * L'UE2 « Management culturel » qui constitue « le cœur de métier » de la formation, donne rapidement les outils spécifiques à l'administration dans le spectacle vivant à

mettre en œuvre dans les applications professionnelles en apprentissage.

- * L'UE3 « Connaissance du domaine culturel » permet d'acquérir des repères artistiques et d'analyser le contexte de l'action culturelle et ses enjeux plus généraux
- * L'UE 4 « Action culturelle internationale » traite les aspects de politique culturelle européenne, plus complexes, en fin d'année.
- * Les UE 5 et 6 sont composées des applications professionnelles en entreprise (missions d'apprentissage) et un projet de groupe.

Chaque UE est déclinée en deux à cinq matières qui donnent lieu à évaluation, à l'exception des témoignages de la matière « expérience de professionnels ». Certains cours s'échelonnent sur toute l'année notamment l'anglais et la connaissance des arts.

Concernant la sélection des candidats, le jury sera attentif au niveau académique (sur la base des relevés de notes des 2 années post-bac) , mais aussi au profil des candidats sur les critères suivants :

- * le projet professionnel doit être cohérent avec les objectifs de la LP GEPSAC qui forme principalement à l'administration culturelle dans le spectacle vivant, et vise l'insertion professionnelle immédiate
- * l'expérience professionnelle du secteur culturel (emploi, bénévolat, stage, service civique,...) de préférence dans une structure professionnelle : c'est un critère de sélection prépondérant du fait que la LP GEPSAC est proposée uniquement en alternance.

- * la culture générale dans le domaine artistique, en particulier grâce à la fréquentation régulière des spectacles de création contemporaine en danse, théâtre, musique.

Objectifs

- * L'objectif de la LP GEPSAC est de former des administrateurs assistants de directeurs d'établissements culturels compétents en matière d'administration et de gestion, connaissant les mécanismes de la création et de la diffusion artistique dans le secteur du spectacle vivant, et capables d'animer un projet culturel.

Le secteur culturel se caractérise par un fonctionnement très spécifique induisant la maîtrise de techniques administratives particulières. Dans ce contexte, la LP GEPSAC propose un contenu et des méthodes réellement professionnalisants et forme des diplômés directement opérationnels, dotés d'un panel complet de compétences adaptées aux exigences des employeurs culturels, a fortiori avec le passage à l'apprentissage depuis 2015. La LP GEPSAC vise l'acquisition des compétences suivantes :

- * Le management de projet culturel : analyse de faisabilité, rédaction cahier des charges, planification, coordination, logistique, rédaction de bilans en connaissance des objectifs des différents partenaires (institutions, artistes, publics) et de la réglementation spécifique (autorisations administratives, assurances, sécurité)
- * Le suivi administratif d'une production ou d'une structure culturelle: élaboration et suivi budgétaire, élaboration de dossiers de financement (subvention, mécénat), élaboration et suivi de contrats spécifiques au spectacle (contrats de cession, co-réalisation), élaboration et suivi de contrats de travail spécifiques (intermittence, feuille de paie, déclarations), gestion de planning, déclaration des droits d'auteurs et droits voisins
- * La vente de spectacles, gestion de tournée, gestion de billetterie, stratégie de communication
- * La connaissance du secteur économique de la culture, et la compréhension du contexte d'une offre culturelle (politiques culturelles nationales et européennes, réseaux professionnels, sociétés civiles, métiers), y compris du point de vue des esthétiques artistiques (notion d'histoire

des arts et fréquentation régulière des salles de spectacle de création contemporaine).

Dimension internationale

Les étudiants apprentis bénéficient d'une UE "action culturelle internationale" d'un volume total de 36 heures avec 2 matières évaluées : un cours d'anglais en langue de spécialité sur le vocabulaire du spectacle et un cours de coopération culturelle internationale .

Par ailleurs des témoignages de professionnels complètent cette UE, ainsi que des visites de partenaires universitaires étrangers ERASMUS (en particulier finlandais du programme de management culturel de l'université HUMAK).

Les étudiants volontaires ont la possibilité de passer le TOEIC (dont l'IUT de Chambéry est centre d'examen) et les épreuves y sont programmées en fonction des périodes de présence de la promotion GEPSAC à l'IUT.

La formation est adhérente à l'association européenne ENCATC (European Network of Cultural Administration Training Centers) depuis 2010.

Les atouts de la formation

Le passage à l'alternance a encore renforcé les liens déjà bien établis avec le secteur professionnel de la culture, la formule en apprentissage étant très appréciée. Ainsi, on constate :

- * une diversité d'employeurs : administrations (services culturels des villes, métropoles et conseils départementaux), ou structures privées de création ou production de spectacles (sociétés de production, compagnies et orchestres) ou lieux de diffusion (théâtres). Parmi les partenaires, on peut citer : Malraux scène nationale de Chambéry, le centre dramatique national de Valence, l'association "Auvergne Rhône Alpes spectacle vivant", Quatuor Debussy à Lyon, l'Orchestre des Pays de Savoie, la Maitrise de Radio France, etc.
- * une grande satisfaction des employeurs et reconnaissance des professionnels, avec un fort investissement de leur

part : les apprentis sont embauchés ou reconduction de l'apprentissage l'année suivante avec un nouvel apprenti. L'implication de très nombreux professionnels et des diplômés en exercice sous des formes très variées :

- * interventions pédagogiques : les professionnels assurent les deux tiers du volume horaire total d'enseignement
- * tutorat d'apprentis
- * participation active et bénévole à toutes les réunions de concertation (conseil de perfectionnement, ateliers thématiques par groupes de disciplines) et jurys (sélection des candidats, délivrance de diplôme, jury VAE)
- * soutien au développement de la formation, notamment par le versement de la taxe d'apprentissage
- * invitation des étudiants de la LP GEPSAC à des rencontres organisées à destination des professionnels du secteur
- * réponses aux sollicitations informelles des étudiants (demandes de conseils, de contacts, de recommandations)
- * diffusion d'offres d'emplois aux futurs diplômés.
- * Le programme de spectacles dans le cadre du cours « M31 connaissance des arts » avec rencontres des équipes administratives et d'artistes dans différents théâtres de la région.
- * Le partenariat avec le CFA Formasup permet un suivi régulier des alternants formalisé dans le livret électronique d'apprentissage (LÉA) incluant l'auto-évaluation des compétences sur la plateforme du référentiel de la formation.
- * L'accompagnement à l'insertion professionnelle à toutes les étapes du cursus : recherche de contrats d'apprentissage avant l'entrée, formation à la valorisation des compétences pendant le cursus, préparation à l'entretien d'embauche avant la sortie, diffusion d'offres d'emploi même après la diplomation.
- * La formation à des compétences très demandées sur le marché de l'emploi dans le secteur culturel : techniques de vente d'un spectacle ("booking"), initiation à des logiciels professionnels spécifiques, initiation à la démarche environnementale, préparation au "Certificat de Compétence Professionnelle en gestion sonore dans le spectacle, les manifestations culturelles et événementielles" (en partenariat avec la Cité des arts de Chambéry).

Organisation

Effectifs attendus

24 places

Date de début de la formation : septembre

Date de fin de la formation : septembre

Alternance

Admission

A qui s'adresse la formation ?

Le profil attendu pour la formation LP GEPSAC (ex AGECE) :

- * Vous êtes titulaire d'un Bac + 2
 - * Vous souhaitez travailler dans les secteurs de la culture et du spectacle
 - * Vous êtes intéressé par l'administration et la gestion d'organismes culturels
 - * Vous souhaitez enrichir vos connaissances des mécanismes de la création artistique et de la diffusion culturelle
 - * Vous souhaitez mener un projet pour une structure culturelle
-

Conditions d'admission

La licence professionnelle est ouverte :

- * aux titulaires d'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur (DUT, BTS, BTSA),
- * aux candidats qui ont validé les deux premières années d'une licence générale,

- * aux titulaires d'un diplôme ou titre homologué par l'Etat au niveau III ou reconnu, au même niveau, par une réglementation nationale,
- * aux candidats qui bénéficient d'une validation d'acquis, dans un domaine de formation compatible avec celui de la licence professionnelle, après examen du dossier et, le cas échéant, entretien.

Pour les candidats à l'alternance, l'admission ne peut être prononcée qu'après le recrutement par un employeur.

Candidater et s'inscrire

1/ Dépôt de candidatures à partir de janvier sur www.iut-chy.univ-smb.fr

2/ Entretien individuel. Entre janvier et avril, il vise à cerner la motivation pour la formation choisie et l'alternance.

3/ Recherche d'une structure d'accueil pour l'alternance. Un suivi et une aide sont proposés par l'IUT de Chambéry

4/ Signature du contrat d'alternance. Le candidat admissible après l'entretien de motivation doit signer un contrat d'apprentissage pour obtenir une place définitive.

5/ Inscription à partir de juillet.

Et après

Poursuite d'études

La finalité du diplôme étant l'insertion professionnelle immédiate, les poursuites d'études restent minoritaires (en moyenne 15% par an d'après l'enquête de l'observatoire), et quelques diplômés continuent en master événementiel (par exemple Master Management et Ingénierie des Événements à l'USMB) ou culturel (par exemple Master Direction de projets culturels à l'IEP de Grenoble).

Métiers visés et insertion professionnelle

Les secteurs d'activités :

Ceux-ci exercent leur activité dans la création et la production de spectacles (orchestres, compagnies de théâtre ou de danse, développement et management d'artistes, organisation de tournées) ou leur diffusion (salles de spectacles et festivals), ou éventuellement dans la filière de la musique enregistrée (labels, maisons de disque et éditeurs).

Ils exercent aussi dans la coordination des acteurs culturels dans le secteur public (services culturels des villes et départements ou dans des réseaux professionnels) ou les établissements d'enseignement artistique (écoles de musique).

Les débouchés professionnels observés parmi les diplômés :

- * assistant administratif ou chargé d'administration ou assistant de direction
- * chargé de production
- * chargé de diffusion ou « booker »
- * chargé de relations aux publics, ou chargé de communication

Les enquêtes d'insertion à 30 mois des diplômés 2011 à 2015 réalisées par les services centraux de l'USMB montrent un taux d'emploi moyen de 77% et un taux de chômage d'environ 8%. Les postes occupés sont en adéquation avec la formation (77%) et avec le niveau de diplôme (83%), avec des fonctions principalement dans l'administration culturelle (administrateur, chargé de production, etc.). Les salaires sont proches du SMIC, ce qui est courant dans le secteur culturel. Les emplois sont permanents pour les deux tiers des diplômés ce qui est un bon taux dans un secteur où l'emploi est souvent précaire.

L'enquête d'insertion à 6 mois montre toutefois que l'accès au premier emploi est relativement long avec un taux de chômage de 50% la première année. Malgré cela, le taux de poursuite d'études reste limité (15% en moyenne). Le premier emploi est obtenu par le réseau (relations ou suite d'un stage : 56 %). L'enquête Formasup auprès des diplômés montre que



certains complètent leur expérience par un service civique en attendant de trouver un emploi stable.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Nadine Bues

☎ +33 4 79 75 94 07

✉ Nadine.Bues@univ-savoie.fr

Secrétariat pédagogique

Secrétariat GACO

☎ 04 79 75 94 05

✉ secretariat.gaco@univ-smb.fr

Scolarité administrative

Scolarité IUT Chambéry

☎ 04 79 75 81 76

✉ scol-iut-chy@univ-smb.fr

Campus

🏠 Le Bourget-du-Lac / campus Savoie Technolac

En savoir plus

Téléchargez la plaquette de formation

📄 https://www.iut-chy.univ-smb.fr/wp-content/uploads/LP_GEPSAC_IUT_CHAMBERY.pdf

Visitez notre site web

🌐 <https://www.iut-chy.univ-smb.fr/notre-iut/actualites/>

Programme

Organisation

Durée de la formation : de 10 à 12 mois

Rythme d'alternance : 1 mois d'immersion en entreprise et 2 semaines de formation à l'IUT de Chambéry (70% entreprise et 30% formation)

LP - Musique et spectacle vivant - Alternance

LP - Musique et spectacle vivant - Alternance

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
UE01 Techniques de gestion	UE				14
Management des organisations culturelles (M1.1)	MODULE		21h		
Marketing et techniques d'enquêtes (M1.2)	MODULE		21h		
Droit du travail (M1.3)	MODULE		15h		
Outils informatiques	MODULE			12h	
Communication interpersonnelle (M1.5)	MODULE		18h		
Méthodologie de projet (M1.6)	MODULE		21h		
Comptabilité (M1.7)	MODULE		18h		
UE02 Management culturel	UE				12
Environnement professionnel de l'artiste (M2.1)	MODULE		36h		
Cadre légal (M2.2)	MODULE		18h		
Gestion et administration (M2.3)	MODULE		27h		
Expériences de professionnels (M2.4)	MODULE		30h		
Stratégies et techniques de communication (M2.5)	MODULE		18h	12h	
UE03 Connaissance du domaine culturel	UE				10
Connaissance des arts (M3.1)	MODULE		60h		
Politiques culturelles et structuration du secteur	MODULE		18h		
Expériences de professionnels (M3.3)	MODULE		15h		
Conception et montage d'un projet culturel (M3.4)	MODULE		21h		
UE04 Action culturelle internationale	UE				4
Anglais (M4.1)	MODULE			18h	
Coopération culturelle transfrontalière (M4.2)	MODULE		18h		
Expériences de professionnels (M4.3)	MODULE		27h		
UE05 Réalisations professionnelles	UE				10
Projet de groupe (M5.1)	MODULE		30h		
Bilan intermédiaire (M5.2)	MODULE				

UE06 Mission entreprise
Mémoire professionnel (M6.1)

UE
MODULE

12